



Commission Communale pour l'Accessibilité

Décines-Charpieu

Ville Accessible, Ville Inclusive

**Rapport
2023**

Séance plénière du 14 novembre 2023

EDITO

En cette période marquée par des défis sanitaire, économique puis énergétique sans précédent, l'équipe municipale demeure résolument engagée dans la promotion d'une Ville de Décines-Charpieu bienveillante, attractive et inclusive au profit de tous les décinois et décinoises.

L'objectif qui nous rassemble étant de veiller à ce que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la vie en société, en prenant en compte leurs besoins spécifiques dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Ainsi, « ce n'est plus aux Décinois de s'adapter à notre Ville... mais c'est bien à notre Ville de s'adapter aux Décinois ».

La mobilisation de nos politiques publiques concernant le handicap est un enjeu fort pour que l'accessibilité soit réelle pour tous. C'est une approche complexe et multithématique. En effet, l'accessibilité universelle concerne aussi bien les aménagements de la voirie et bâtiments, l'emploi, la santé, l'éducation, le sport, la culture, les loisirs et l'adaptation de nos services municipaux...

Dans ce rapport d'activités, vous sont présentés nos actions et nos avancées réalisées en 2023, à l'échelle de notre Commune en matière d'Inclusion, ainsi que les perspectives à venir.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des partenaires et acteurs dotés d'une expertise d'usage : institutions, associations, structures médico-sociales, entreprises, usagers... pour leur implication, leur mobilisation et leur aide, qui contribuent, dans leur domaine respectif, à co-construire une Ville dans laquelle chacun a sa place.

Ensemble, faisons de l'accessibilité une réalité quotidienne, un droit pour chacun. Et vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination à faire, plus que jamais, de Décines-Charpieu une Ville plus à l'écoute de nos citoyens, plus accessible et plus inclusive.

Laurence FAUTRA
Maire de Décines-Charpieu

Eloïse COCCO
Conseillère Déléguée à l'Inclusion

SOMMAIRE

Edito	P 2
Préambule	P 4
Composition, fonctionnement et organisation de la CCA	P 4
Contexte de mise en œuvre «Territoires 100 % Inclusifs»	P 7
Objectifs et réalisations: DECINES-CHARPIEU... Ville Accessible	P 9
Objectifs et réalisations: DECINES-CHARPIEU... Ville Inclusive	P 24
Perspectives 2023/2024	P 35
Annexes	P 36

I. Préambule

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur deux principes :

- **la prise en compte de tous les handicaps,**
- **le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité.**

Afin d'atteindre ces objectifs, elle recommande de privilégier la concertation et prévoit la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Le Conseil Municipal de la Ville de Décines-Charpieu a ainsi créé une Commission Communale pour l'Accessibilité, obligatoire pour les communes de 5 000 habitants et plus.

Cette loi a également pour objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation de handicap. Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de : la continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et « *l'accès à tout pour tous* ».

Cette notion s'incarne ainsi dans des champs pluri-thématiques dans la mesure où elle concerne aussi bien l'accès à la scolarisation, au logement, à l'emploi, aux différentes pratiques, pour un grand nombre de catégories de personnes.

II. Composition, fonctionnement et organisation de la CCA

II. 1. Les Missions de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité exerce cinq missions essentielles :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport présenté en Conseil Municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

II.2. Composition de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité est composée de membres représentant la société civile, les structures médico-sociales et les représentants d'associations et d'élus de la Ville de Décines-Charpieu.

Elle a été créée le 6 mai 2015 par délibération du conseil municipal (*annexe n°1*).

Elle est présidée par Madame Le Maire et par délégation par Madame Eloïse COCCO, Conseillère Déléguée à l'Inclusion.

Les élus la composant ont été nommés par délibération du Conseil Municipal en date 6 juillet 2023 (*annexe n°2*).

Les autres membres de la CCA ont ensuite été nommés par arrêté de Madame le Maire. Le détail de la composition des membres de la CCA est présenté en *annexe n°3*.

III. Modalités de fonctionnement de la CCA

III.1. La CCA s'organise de la manière suivante

III.1.1 : les instances

Des groupes de travail :

Ils ont pour mission d'inventorier les besoins et de proposer des priorités d'intervention. Ils visent, dans une démarche partenariale et transversale, à trouver des solutions afin de rendre la Ville plus accessible et d'intégrer pleinement les citoyens handicapés dans la vie de la cité. Ils sont composés de représentants des services de la Ville directement concernés par le sujet, de représentants d'institutions partenaires et de représentants de personnes en situation d'handicap.

Trois groupes ont ainsi été réunis :

1/ Mobilité - Cadre Bâti - Aménagements Publics

2/ Accès aux droits et à l'Information

3/ Inclusion (culture, sport, Insertion Professionnelle)

Une séance plénière :

Instance de concertation, de coordination et de proposition d'un programme d'actions. Elle réunit les élus, des membres de l'administration, les représentants d'associations et organismes liés au handicap, les acteurs économiques et des usagers une fois par an.

III.1.2 : le rendu et la présentation des travaux

La rédaction d'un rapport

La CCA se doit d'établir un rapport de l'accessibilité sur le territoire communal. Ce document permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, d'informer les associations représentant les personnes handicapées, de faire remonter les difficultés et/ou les besoins mais également de mesurer les évolutions d'une année sur l'autre.

Pour la Ville de Décines-Charpieu, ce présent rapport constitue non seulement un état des lieux de l'accessibilité du territoire mais il permet également de recenser les initiatives portées par la Ville et ses partenaires, afin de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite sur le territoire. La Ville est en effet engagée aux côtés de la Métropole et l'ARS pour un territoire 100 % inclusif, ce qui témoigne d'un engagement politiquement fort, partenarial et innovant. La démarche dite « *des territoires 100 % inclusifs* » vise à favoriser l'avancée à un rythme plus soutenu vers une société inclusive sur des territoires « *démonstrateurs* ».

La présentation en Conseil Municipal :

Le rapport d'activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité est, à l'issue des travaux de la tenue de la CCA, présenté en Conseil municipal puis adressé au Préfet.

III.2. Articulation CCA / CMA

Créée en 2015, la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité succède à la Commission intercommunale créée en 2008 par la Communauté Urbaine de Lyon.

La CMA est destinataire des Ad'AP déposés sur son territoire d'intervention, des SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée pour les transports en commun).

La CMA est organisée en 5 groupes de travail :

- Projets urbains
- Voierie et espaces publics
- Transports
- Ad'AP
- Logements

Une chargée de mission concertation, accessibilité, citoyenneté et autonomie de la Métropole coordonne le réseau de référents accessibilité handicap. L'objectif est de définir les projets territoriaux en lien avec la Métropole, et collaborer conjointement.

Le 2 mai 2022, une première présentation du projet D-Side réunissant les membres de la CMA – CCA s'est tenue sur le territoire de Décines-Charpieu.

Le réseau est l'opportunité d'échanges de pratiques et il se réunit une fois par trimestre en moyenne.

IV. Contexte de mise en œuvre « Territoires 100 % Inclusifs »

Pour rappel, en avril 2019, La Métropole de Lyon a été labellisée « *Territoire 100% Inclusifs* » suite à l'appel à manifestation lancé par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes Handicapées.

L'ambition de cette labellisation est de lutter contre les ruptures de parcours des personnes handicapées dans toutes les dimensions de leur vie (éducation, emploi, numérique, mobilité, déplacements, espaces publics, culture, sport, logement ...).

La Ville de Décines-Charpieu a été désignée territoire pilote pour une expérimentation de cette démarche.

Le Collectif Objectif Inclusion - Décines s'appuie sur le territoire de Décines-Charpieu pour expérimenter, développer de nouvelles pratiques, passant du concept à une action concrète.

Il se compose de partenaires privés :

APAJH Fédération / APF France Handicap / EHPAD Albert Morlot.

EM2C / Grim Association / Halppy Care / Messidor / Mutualité Française / Ocellia / OVE Fondation.

Ainsi que de partenaires institutionnels :

La Ville de Décines-Charpieu / Grand-Lyon La Métropole / ARS / Ministère des Solidarités et de la Santé.

La démarche « *Territoires 100 % Inclusifs* » portée par le Collectif est animée par Mengrov, Agence Lyonnaise de Design Sociétal.

Elle développe des méthodes collaboratives où l'expérience usager est au cœur de la stratégie pour imaginer et concevoir des dispositifs, des services, des produits. Ces expérimentations prennent corps sur le projet urbain D-Side développé par EM2C.

L'objectif du projet est de rebâtir la Ville sur la Ville en la rendant plus inclusive. Ainsi, il constitue le laboratoire idéal pour expérimenter de nouveaux dispositifs d'inclusion, portés par le collectif.

Les actions / les ateliers de réflexions :

- Accessibilité universelle / penser des solutions ou des aménagements inclusifs profitant à tous.
- Communication alternative Com'In Décines / sensibiliser et informer aux troubles du spectre de l'autisme / animation de saynètes jouées par la troupe professionnelle Insolit Fabrik. Les acteurs sont handicapés. L'objet étant de mettre en scène des situations vécues par des personnes non-verbales dans leurs interactions avec des commerçants ou des habitants.
- Insertion professionnelle Objectif Inclusion Emploi / la première édition s'est déroulée au Toboggan de Décines-Charpieu. Entreprises PME – TPE ciblées l'objectif étant de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire de travail et ne pas se cantonner aux milieux de travail protégés. Deux kits à destination des entreprises pour mettre en œuvres de bonnes pratiques.
- Lieu de vie lieu ressources du quartier / réflexions autour des usages de ce lieu : espace de répit pour les personnels du médico-social, permanence de services publics. Le travail de réflexion se poursuit et s'enrichit.
- Le logement / Axe majeur de travail pour construire une société inclusive. Selon le CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) le besoin en termes d'habitat dit « *inclusif* » sont principalement :
 - Soutien à l'autonomie de la personne
 - Veille et sécurisation de la vie à domicile
 - Soutien à la convivialité
 - Aide à l'inclusion sociale

L'habitat inclusif constitue une alternative à la vie en établissement et à la vie à domicile avec des espaces privatifs en partageant des espaces communs.

La Ville de Décines-Charpieu s'engage également au sein de ses services publics dans l'inclusion. Et ces services participent au groupe de travail du collectif en fonction de la thématique.

Dans les parties V et VI du rapport d'activités sont recensées les actions portées par la Ville et ses services. Elles visent à élargir, à déployer sur tout le territoire, la démarche « *Territoires 100 % Inclusifs* ».

Le collectif Objectif Inclusion - Décines a élaboré un guide pédagogique pour développer un territoire inclusif.

Après deux années d'expérimentation, de solutions inclusives répliquables, de sensibilisation au handicap, le collectif poursuit ce maillage partenarial et une sensibilisation au plus grand nombre, car une société plus inclusive concerne toutes et tous.

Le guide pédagogique a été transmis à la Secrétaire d'Etat, accompagné d'un courrier co-signé par l'ARS, la Fondation OVE, EM2C, la Ville de Décines-Charpieu, et Grand-Lyon Métropole.

V. Objectifs et réalisations : DECINES-CHARPIEU ... Une Ville accessible : Cadre Bâti, Aménagements Publics, Espaces publics de respiration, Espaces naturels...

V.1 CADRE BATI – LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ

Plusieurs opérations d'habitat collectif privé et des démarches ont été initiées pour le 100 % inclusif sur le territoire de Décines-Charpieu :

V.1.1 D-SIDE ... un quartier d'expérimentations

Eléments de contexte

D-Side est situé à l'entrée Ouest de la Commune. Le promoteur immobilier EM2C, en charge l'aménagement du quartier, impulse la démarche en rassemblant les acteurs en collectif autour de leurs projets d'implantation et de coopération.

Ce projet urbain constitue le laboratoire idéal pour innover, expérimenter des solutions inclusives capables de dépasser la norme et les représentations. La coopération prend tout son sens, elle est au cœur de la démarche.

Quartier mixte de 11 ha, il intègre sous la forme d'un projet urbain partenarial (PUP) établi entre le promoteur EM2C, la Métropole de Lyon et la Ville de Décines-Charpieu.

L'objectif du projet est de bâtir une Ville plus inclusive.

L'ensemble des solutions inclusives déployées répondent aux critères définis par le Collectif, La Métropole de Lyon, l'ARS et la Ville de Décines-Charpieu :

- Solution réaliste à mettre en place et à court terme,
- Solution à impact mesurable,
- Solution duplicable à l'échelle de la Métropole de Lyon,
- Solution cohérente avec les axes du projet Régional de Santé (PRS) et le projet Métropolitain des solidarités (PMS),
- Solution issue d'un maillage des partenaires dans une démarche collaborative et concertée.

V.1.2. La Charte Haute Qualité Environnementale - périmètre PUP D-SIDE

Une Charte Haute Qualité Environnementale a été signée en février 2021 par les partenaires sur le périmètre du PUP D-Side (Métropole de Lyon, SAS Kane et Ville de Décines-Charpieu). La Charte est un dispositif complémentaire aux documents contractuels ou opposables aux tiers (PLU-H, PUP,...) Elle constitue un contrat par lequel les signataires s'engagent à intervenir sur le quartier dans une démarche de développement durable du territoire. Ils s'obligent pour cela à accomplir les actions définies dans la Charte, à atteindre les objectifs retenus et à évaluer et adapter les projets dans le cadre des réalisations.

La thématique « *inclusivité* » est une des thématiques fortement prioritaires identifiées avec la définition d'objectifs clairs et d'actions à mettre en œuvre en cohérence avec ces derniers. Parmi eux, un focus s'est porté sur :

Les Mobilités et accessibilités

Permettre les déplacements aux PMR et la prise en compte du handicap au sens large dans l'urbanisme avec un volet « *inclusivité* » notamment en :

- mettant en place un mobilier urbain et signalétique adaptés,
- réfléchissant à une végétalisation adaptée à différents types de handicaps (autisme, cécité, ...),
- œuvrant pour la mise en place de la station de tramway T3 aux abords immédiats du parc de manière à le rendre accessible facilement et attractif.

Données	<p>Le projet est situé en zone urbaine comportant des axes de circulation fortement utilisés, et notamment les avenues Jean Jaurès et Franklin Roosevelt; il est bien desservi par les infrastructures routières.</p> <p>De plus, il est borné par 2 voies à double sens et une voie de tramway (lignes 3 et 7 et Rhônexpress).</p> <p>L'accès aux transports en commun est limité à 4 lignes de bus (station de métro à 1,7 km, station de tramway à 1,5 km).</p> <p>Le réseau de mode doux est assez développé sur la Commune.</p>
----------------	--

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Désenclaver, rendre accessible le site et connecter le projet à la Ville ⇒ Valoriser les modes de déplacements, transports en communs et mode actif en s'appuyant sur la proximité des polarités existantes (lignes de bus notamment). ⇒ Permettre des déplacements aux Personnes à Mobilité Réduite et prise en compte du handicap au sens large dans l'urbanisme.
------------------	---

Le fonctionnement social et mixités

L'objectif est de réaliser un urbanisme inclusif et bienveillant, en particulier en concertation avec les usagers de l'EPHAD et de la maison d'accueil. L'engagement des collectivités dans la démarche 100% inclusif est affirmé.

Données	<p>L'évolution de la population de la Commune présente une augmentation modérée et quasi-continue (+7,06% de 2009 à 2014).</p> <p>La Commune présente une proportion d'actifs d'environ 75,4% (22,5% des actifs résidants sur la Commune occupent un emploi au sein de celle-ci).</p> <p>Le PLU-H indique aussi que les emplois de la santé-action sociale sont sous représentés sur la Commune</p>
----------------	---

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer une mixité intergénérationnelle ⇒ Participer à la démarche « <i>Territoire100% inclusif</i> », qui vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée – école, entreprise, loisirs... – pour lutter contre les ruptures de parcours. ⇒ Développer l'accueil d'acteurs du secteur de la santé ⇒ Réaliser un urbanisme inclusif et bienveillant, en particulier en concertation avec les usagers de l'EHPAD et de la Maison d'accueil
------------------	--

L'ambiance et espaces publics

Faciliter les interactions, lieux de rencontre et espaces d'échanges grâce aux équipements publics, dans une démarche « *d'inclusivité* » en travaillant sur des éléments de signalétiques qui facilitent les repères et les déplacements dans le parc et ses approches (mobilier, marquage au sol, matériaux, coloris,...).

Données	Le projet se trouve en zone urbaine, en entrée de Ville, mais il correspond actuellement à une friche industrielle, sans valeur paysagère particulière, ni espace public de qualité.
----------------	--

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Réaliser des espaces publics qualitatifs et variés, constituant un cadre de vie agréable pour tous⇒ Concevoir des Espaces publics « <i>vitrine</i> » du programme : à l'échelle humaine, fonctionnel et agréable, marchable et cyclable, où l'on peut s'arrêter/échanger⇒ Faciliter les interactions, lieux de rencontres et espaces d'échanges grâce aux équipements publics, dans une démarche d'inclusivité
------------------	--

Insertion, formation et sensibilisation

Favoriser l'insertion professionnelle notamment par l'insertion des clauses sociales dans les marchés favorisant le retour à l'emploi de publics prioritaires.

Données	En tant qu'aménageur, la SAS KANE est en charge de la communication autour du projet. Les comités de pilotage et comités techniques permettent, en collaboration avec les collectivités, d'élaborer la façon dont se fait la communication sur le site
----------------	---

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Favoriser l'insertion professionnelle⇒ Prendre en compte les attentes des riverains, habitants
------------------	---

En 2021, les engagements en phase 1 à 4 qui regroupe les phases d'aménagement du site, la conception, les études de maîtrise d'œuvre et la construction de bâtiments ont été certifiés par CERTIVEA - organisme indépendant de certification.

La période suivante annonce la mise en œuvre des chantiers de DIPTYK et du foyer d'hébergement D-Side ainsi que des voiries desservant les opérations à partir de février-mars 2022. Une évaluation au regard des critères de la Charte HQE sera réalisée au fil de

l'eau. Intégration des modalités d'insertion dans les DCE chantiers et arrêté sur les horaires de chantier à prendre pour limiter les nuisances sonores à proximité du carré médico-social existant (OVE - MAS Chapuis, EPHAD MORLOT).

V.1.3 La signalétique inclusive

Expérimentation signalétique. Dans le cadre de la démarche HQE Aménagement, ont été identifiés des critères sur lesquels reposent la qualité de la signalétique, facilitant les repères et déplacements, adaptée à différents types de handicaps, à savoir :

- le choix des couleurs,
- la police d'écriture,
- dimensions des panneaux,
- emplacement de la signalétique,
- signaux sonores, ...

A ce stade d'avancement du projet, la signalétique n'a pas pu être mise en œuvre car les voiries sur le secteur n'ont pas encore été réalisées.

Suite à la mise en œuvre des chantiers et début des travaux de voirie pour la voie Nord-Sud en lien avec le projet DIPTYK sur l'année 2022-2023. La signalétique sera mise en place après la réalisation de cette voirie.

V.1.4 Le foyer d'hébergement des Paralysés de France

Le foyer d'hébergement APF se situe sur la bande Est de D-Side (ancien site Archémis). Le projet est implanté sur un terrain situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Copernic sur la parcelle cadastrée section AY n°436 pour une surface de 3 511 m². Le permis de construire a été octroyé le 11 octobre 2021.

Il s'agit d'un projet proposant un parcours inclusif des personnes et permettant le respect de leurs rythmes, leurs choix, leurs capacités, ... il se développe sur une surface de plancher de 3 867 m² comprenant :

- Une maison d'accueil spécialisée (MAS) de 10 logements, et 5 places d'accueil de jour ;
- Un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 25 logements ;
- Un foyer de vie de 10 logements ;
- Un pôle de soins ;

- Un pôle de vie et animation ;
- Un pôle administratif ;
- Une zone logistique ;
- 12 places de parkings extérieurs.

Le projet est composé de deux volumes distincts implantés en L sur l'angle et en limite des deux rues entourant le site.

Un premier volume, en R+3 est implanté à l'angle et parallèlement à l'avenue Jean Jaurès, regroupant les services. Il comprend au RDC, les fonctions Vie et animation, au 1^{er} niveau les fonctions de soins et au deuxième et troisième niveaux les fonctions administratives.

Un second volume, en R+2 implanté perpendiculairement par rapport au premier volume, longe la rue Copernic. Ce volume regroupe la partie hébergement et propose 42 hébergements simples dont certains partagent une salle de bains, et un appartement en colocation de 4 chambres soit 46 hébergements (dont 1 hébergement d'urgence).

Un troisième volume en R+1, crée la liaison entre les deux volumes principaux et assurent la livraison et les fonctions logistiques du projet.

Le bâtiment a été conçu au regard du cahier des charges transmis par les APF auprès de l'aménageur- constructeur SAS Kane, notamment sur les aspects suivants :

- organisation des flux permettant une différenciation des fonctions HABITER et des SERVICES : le fonctionnement d'accompagnement à domicile par les services à ces hébergements est privilégié,
- transition entre la partie hébergement et service permettant de circuler sans avoir à sortir en extérieur. Le jardin est collectif et accessible à l'ensemble du dispositif,
- accès dédiés aux hébergements avec des circulations traversantes depuis la rue jusqu'au jardin.



Insertion du bâtiment depuis l'avenue Jean Jaurès



Insertion depuis l'angle avenue J. Jaurès – rue Copernic



Vue de l'entrée côté rue Copernic – transparence vers le jardin

Ce projet intègre également une reprise de la voirie de la rue Copernic en tenant compte des impératifs d'accessibilité PMR (emplacement pour véhicules spécifiques PMR, rampe d'accès,...), élargissement de la voie pour répondre aux besoins de l'EPHAD MORLOT et de la nouvelle construction (places de stationnement pour les professionnels de la santé notamment).

V.1.5 LES ACTIONS SUR LE PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

V.1.5.1 Rénovation des logements privés

Dans le cadre d'opérations de rénovation, des actions sont conduites pour le maintien à domicile des occupants âgés ou à mobilité réduite.

Les demandes de travaux peuvent être financées par l'ANAH via le CCAS en lien avec la Métropole de Lyon.

V.1.5.2 Vers un système de recensement de l'offre de logements accessibles

Actuellement, la Commune ne dispose pas de système de recensement de l'offre de logements accessibles dans le parc privé et social.

Pour assurer une meilleure information, la loi du 11 février 2005 incite les Commissions Communales pour l'Accessibilité à organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Il s'agit d'un besoin important exprimé de la part des personnes handicapées.

L'État et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) ont signé une convention le 14 février 2017 au niveau national, qui prévoit notamment le lancement d'un recensement auprès des bailleurs sociaux des logements adaptés au vieillissement et au handicap en fonction de critères communs simplifiés. Cette convention devrait aider à la mise en place du système de recensement.

V.2 CADRE BÂTI – LOGEMENTS SOCIAUX

Trois programmes de logements sociaux accessibles ou adaptés ont été livrés sur le territoire Décines-Charpieu.

V.2.1. La résidence intergénérationnelle « *Micheline COSSUL et London* »

Cette résidence intergénérationnelle de 97 logements livrée à l'été 2020 comprend :

- 44 logements « familles » allant du T2 au T5
- 9 logements T2 destinés aux personnes mobilité réduite (PMR)
- 23 logements « étudiant » dont une colocation
- 21 logements pour jeunes actifs
- Une salle partagée au RDC, une laverie, un bureau d'accueil pour le gardien, des espaces verts accessibles, des locaux vélo et un sous-sol commun.

Un gardien est présent sur place pour gérer à la fois les demandes de premier niveau des étudiants, des jeunes actifs, des familles mais aussi celles des résidents âgés ou en situation de handicap. Une réflexion est en cours entre la résidence, la Ville et le CCAS de Décines-Charpieu pour identifier des associations en capacité d'intervenir dans l'établissement et de participer à la vie de celle-ci.

V.2.2. La résidence seniors « *Plaisance* », livrée à l'été 2021 :

Inaugurée en juillet 2021, la résidence Plaisance propose 78 logements du parc social, du type 1 au type 3. Gérée par Lyon Métropole Habitat, elle est dédiée aux seniors de plus de 60 ans, retraités ou non. Ces logements sont aménagés de façon à favoriser le maintien à domicile. Bien que non médicalisée, la résidence dispose d'un animateur de vie sociale présent du lundi au vendredi pour répondre aux demandes des locataires et proposer des temps collectifs aux résidents et aux habitants du quartier.

Cette résidence seniors est basée sur le concept « *Vill'age* » qui poursuit 3 objectifs :

- Répondre au vieillissement,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes,
- Créer du lien social afin de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées.

Elle comprend :

- 68 logements adaptés en application de la charte de l'habitat adapté de la Métropole,
- 10 logements très adaptés,
- Un espace de convivialité commun.

V.2.3. Logements APF / ERILIA

Porté par le promoteur AXENTIA, ce programme de vente en état futur d'achèvement doit permettre à des personnes en situation de handicap de tester la vie dans un logement autonome avant d'intégrer un logement pérenne.

Ce programme comprend :

- 7 logements sociaux gérés par ERILIA (dans un ensemble de 27 logements) répartis comme suit :
 - 6 logements T2
 - 1 logement T1 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble

Les logements seront tous accessibles PMR et adaptés aux besoins des publics visés. L'association des paralysés de France (APF) accompagnera les personnes en situation de handicap sur les tous les aspects liés au logement de façon à les orienter vers une solution de logement autonome.

V.3 LES ACTIONS ET PROJETS RELATIFS A LA CHAINE DE DEPLACEMENTS

V.3.1 Eléments de contexte

Chacun peut être, à un moment de sa vie, gêné dans ses déplacements, de manière durable ou momentanée en raison de son âge, d'une maladie, d'un accident ou d'une situation particulière. **La population concernée**, à des degrés divers, **peut ainsi atteindre 30 %** suivant le niveau de gêne ou de l'impossibilité prise en considération.

Les espaces publics (voirie, trottoirs mais aussi parcs, stationnement, places publiques...), sont par essence des lieux à l'usage de tous. Aussi, la loi évolue pour gommer progressivement les situations de handicap que peuvent rencontrer l'ensemble des piétons dans leur expérimentation quotidienne de l'espace public. La loi du 11 février 2005 (article 45) renforce les obligations des communes en matière d'accessibilité et prévoit que chaque Commune doit élaborer un **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**.

Tenant compte du fait que la Métropole Grand Lyon est gestionnaire de la voirie et des espaces publics métropolitains, cette obligation a été transférée à la Métropole de Lyon afin d'élaborer et de mettre en œuvre un **Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PIAVE)**. Sur le volet opérationnel, le PIAVE s'exprime dans le **schéma directeur d'accessibilité** pensé à l'échelle de la Conférence Territoriale des Maires. Ainsi, la Ville de Décines-Charpieu dispose de son schéma d'accessibilité voirie et espaces publics via la CTM Rhône Amont.

Enfin, si l'accessibilité est désormais traitée dans les travaux d'aménagement dès les prémices du projet (ce qui contribue à une meilleure intégration de ces dispositifs et une uniformité des solutions techniques), l'enjeu majeur reste **d'adapter l'existant**.

Plus largement, c'est la **continuité de la chaîne du déplacement** qui constitue le réel défi de l'accessibilité communale.

V.3.2 Accessibilité et Transports en Communs

Le réseau TCL : SYTRAL/KEOLIS : améliorer l'accessibilité du réseau.

L'extension de la ligne de Tramway : T7

Au départ de la Soie, le T7 dessert désormais en toute accessibilité la nouvelle station Décines/OL-Vallée. Une extension qui permet d'accéder à l'entrée Est de la Ville, son pôle de loisirs et d'affaires mais également et surtout son **pôle médical**.

A noter également l'expérimentation NAVYA qui rallie le pôle médical depuis l'arrêt T3 Décines-Grand Large en navette autonome. Une seconde phase est en cours de test permettant d'évaluer le potentiel de NAVYA pour le Transport à la Demande. Nombre de seniors se sont déclarés séduits par ce moyen de locomotion.

Un futur arrêt du Tram T3 à D-Side

Prévu au plus tard début 2025, ce nouvel arrêt desservira l'entrée Ouest de la Ville et le futur pôle D-Side. Une décision est attendue au regard de l'important volet médico-social inclus dans ce projet urbain.

Le PIAVE

Dans le cadre du PIAVE, les principaux arrêts de transports en commun identifiés au schéma directeur sont progressivement mis en accessibilité (trottoirs plus hauts, rampe d'accès...). Entre 5 à 8 arrêts sont traités chaque année.

Ainsi depuis 2021, 87 % des arrêts de bus TCL inscrits au schéma directeur bénéficiaient d'un aménagement d'accessibilité PMR et, 7 arrêts supplémentaires ont été mis aux normes. Ce qui place la Ville à plus de 90% d'équipements accessibles.

La navette communale Décibus

Le service Décibus a été révisé en 2019 par les services opérationnels de la Ville en lien avec l'Espace seniors décinois (trajets, desserte et arrêt, matériel roulant). Désormais accessible (matériel roulant), cette navette s'efforce de s'adapter à des critères croisés à budget constant : localisation et concertation avec les usagers, objectifs des trajets, raccourcissement des temps de parcours, temps dédié sur place, fréquence et jours, arrêt adapté, lisibilité et visibilité de la navette, confort d'usage.

En 2020 et en concertation avec le groupe de travail « *mobilité* », la Ville a travaillé à la **desserte de deux nouveaux sites** : « *D-Side* » et « *Vill'Age* ».

En 2022, les **5 principaux arrêts de la navette** ont été équipés d'assis-debout afin de permettre une pause durant l'attente. Dans ce même temps, les services de la Ville participent de manière active aux conseils des seniors sur la question de la mobilité.

Le Transport A la Demande (TAD)

Mis en œuvre par le CCAS en mai 2019 suite aux recommandations de l'Analyse des Besoins Sociaux 2018, ce service consiste en un accompagnement de porte à porte destiné dans un premier temps aux retraités de la Commune, à raison de deux demi-journées par semaine.

Les objectifs sont de favoriser :

- la continuité de soins,
- l'accès aux droits,
- la réalisation de démarches,
- la préservation du lien social.

Le service fonctionne en articulation avec le Centre social Dolto/Montaberlet qui propose une prestation similaire depuis 2016 et intervient sur les autres demi-journées.

Ainsi, en 2020 : 217 transports ont été réalisés au profit de 33 bénéficiaires pour un total de 2 164 kms et en 2021 : 472 transports pour 42 bénéficiaires et 3 707 km effectués, soit une augmentation conséquente de cette prestation appréciée et efficace.

V.3.3 l'accessibilité en voiture : stationner

Les parkings communaux

Dans le cadre du plan communal de réfection des parkings engagés en 2017 (Prainet, République, Mendès France, Toboggan, Halles décinoises, **Dolto et Salengro**), le retraçage, la révision ou la création d'emplacements de stationnement PMR sont systématiques.

Près d'une centaine de places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sont aujourd'hui disponibles sur les parkings publics de la Ville.

Néanmoins, au-delà de la capacité à stationner, c'est la continuité de la chaîne de déplacements qui est étudiée afin de permettre l'accès au bâtiment public depuis le stationnement.

Ainsi, **le parc de stationnement de la place Salengro** réserve désormais une travée centrale piétonnisée. Les places de stationnements PMR ont été repositionnées tenant compte de ce nouveau schéma de circulation.

De la même manière, **lors de l'inauguration de la Résidence Plaisance**, l'ensemble des circulations piétonnes ont été revues afin de garantir, depuis la résidence, l'accessibilité :

- aux Transports en Communs (rues Théras/Herriot/Jaurès)
- et aux commerces (création d'une traversée piétonne centrale de l'Esplanade).

Les Quartiers en Politique de la Ville (QPV/QVA)

Dans le cadre du suivi de la GSUP et de ses différentes instances, la Ville se fait systématiquement relai de la thématique de « *l'inclusivité* » auprès des acteurs opérationnels (bailleurs sociaux, services opérationnels de la Métropole, services techniques de la ville) concernés.

Ainsi et pour exemples :

- Lors du Conseil Citoyen du 15 mars 2021, la Ville a été interpellée concernant la création de plusieurs places PMR rue Sully. Depuis lors plusieurs emplacements : ont été mis en place au n°10, au n°12, au n°18, au n°24, à l'arrière du n°28, au n°32, au n°46 . Ces emplacements situés sur des parties privatives mais ouvertes à la circulation.
- Dans le cadre des *Diagnostics en marchant* réalisés une fois par an, le sujet de l'accessibilité est systématiquement intégré et les aménagements requis effectués.

Les stationnements sur chaussée

Les demandes d'emplacement sur chaussée sont traitées en priorité et font l'objet d'une prise en compte spécifique (déplacement conjoint agents Ville/Métropole afin d'envisager la faisabilité technique et recueillir les besoins *in situ*). Ils se heurtent cependant parfois aux caractéristiques techniques du réseau viaire existant : longueur, largeur, dévers, sol.

Par ailleurs la question de la privatisation de ces emplacements réservés se pose fréquemment.

V.3.4 Accessibilité et Modes actifs

S'appuyant sur le plan piéton, la Ville a engagé en concertation avec la Métropole, **la réfection des trajets clés de la Ville.**

L'attention s'est portée sur les **situations handicapantes** (notion qui tend à remplacer le handicap des personnes) :

- **structure de voirie** (franchissement de chaussée notamment avec l'abaissement des trottoirs et mise en place de bandes podo-tactiles et de potelets contrastés), revêtement des trottoirs, densité de la circulation automobile, obstacles entravant la fluidité des circulations ou gênant la progression ...
- **conditions de pratiques**: aire de repos (assis-debout), ombrage (plantation d'arbres), séparation du flux routier.

Ainsi, depuis 2021, ce sont environ **1.100 m² de trottoir repris et 17 traversées gérées par feux tricolores qui ont été équipés de dispositifs sonores.**

Les efforts se poursuivent avec plusieurs projets inscrits sur cet item : les rues Raspail, Nansen et Château d'Eau sont concernées ainsi qu'une dizaine de trottoirs.

Ces dispositifs participent à l'amélioration du confort de l'ensemble de la population.

Néanmoins, au regard de l'importance du linéaire de voiries concerné, des arbitrages doivent être effectués qui s'articulent autour de trois critères prioritaires :

- Trajets clés,
- Cohérence avec les usages,
- Concentration de structures d'accueil dans un rayon de 500 m.

V.3.5 Espaces publics de respiration

Dans les espaces dits de respiration (squares, parcs et jardins ou lieux d'agrément et de convivialité), l'accessibilité trouve peu à peu sa voie : jeux pour enfants adaptés, revêtements, toilettes publiques...

Les places

Les places de la Ville réinvestissent progressivement leurs valeurs d'usage.

Ainsi après la place Mendes France en 2018 et l'Esplanade en 2020-21, c'est la place Salengro qui a vu son schéma de circulation repensé en début d'année 2022, valorisant la protection et la séparation des flux piétons : travée centrale, protection et séparation des circulations piétonnes, traversées et accès aux services municipaux et commerçants, plantations, assises.

Les parcs et les squares

Si la majorité des parcs sont accessibles (revêtement sablé majoritaire), des améliorations peuvent être apportées : « *seconde peau* », présence de toilettes ou de bancs adaptés, amélioration des revêtements sol, ombrage, aire de jeu inclusive.

Quelques poches demeurent inaccessibles : aire de pique-nique de la Rize, prairie de la Berthaudière.

Les aires de jeux : jouer ensemble sans différence

Les aires de jeux se prêtent aisément au développement de module accessible. Des modules pour jouer ensemble qui permettent de développer la sensorialité de l'ensemble des jeunes publics.

Sur la Commune, 3 aires de jeux communales intègrent des modules accessibles :

- Groupe scolaire Pierre Moutin,
- Parc Troussier « espace petits »,
- Parc Sauthier.

V.4 POINT D'ETAPE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

En juin 2016, l'AD'AP de la Ville a été transmis et approuvé par le Préfet du département du Rhône. A ce jour, près de 700 000 € ont été engagés pour des travaux correspondant à la mise en accessibilité des bâtiments.

La crise sanitaire en 2020 et 2021, entre autre, a ralenti les travaux prévus dans le cadre de l'AD'AP. Pour autant et malgré ce contexte défavorable, il est à souligner, entre autre:

Dans les structures sportives :

- Création d'une rampe d'accès au boulodrome,
- Mise aux normes des sanitaires du Parc Sauthier,
- Création d'une Banque PMR pour la buvette du Stade Djorkaeff.

Dans les structures éducatives :

- Réception au Groupe scolaire Pierre Moutin, école inclusive,
- Création d'une Rampe d'accès au sein du groupe scolaire Jean Jaurès,
- Remplacement d'un bloc porte à l'entrée de l'école Charpieu,
- Rénovation des blocs sanitaires au sein du groupe scolaire Prainet 1,

- Rénovation du self et des blocs sanitaires du groupe scolaire Beauregard.

Dans les structures socio- culturelles :

- Remplacement de l'escalier central et mise aux normes de l'ascenseur à la Médiathèque Joséphine Baker,
- Mise aux normes a l'ascenseur et de la banque de recherche PMR au Toboggan,
- Création d'une Rampe d'accès centre Léo Lagrange,
- Création d'une Rampe d'accès centre Soleil d'automne,

Au sein des services de la Ville :

- Mise aux normes des accueils pour les malentendants notamment par l'installation d'amplificateurs (boucle magnétique),
- Escalier, mise aux normes ascenseur, banque de recherche PMR Toboggan.

VI. Objectifs et réalisations : DECINES-CHARPIEU ... Une Ville inclusive

Culture, sport, loisirs, insertion professionnelle, CCAS, communication, information...

La Ville de Décines-Charpieu est engagée dans une politique inclusive, au-delà des thématiques obligatoires de la CCA (Cadre Bâti, Aménagements Publics, Espace public, voiries, AD'AP) et elle s'attache à mobiliser tous les services publics afin de développer des politiques en faveur de l'inclusion.

Ce territoire bienveillant poursuit son travail de sensibilisation, en transversalité au sein de la Collectivité, et en mobilisant les acteurs associatifs volontaires du territoire.

C'est une approche complexe, elle concerne tous les aspects, les parcours de la vie sur un territoire. Et elle constitue des fondements forts d'une politique générale d'accessibilité universelle.

Dans un contexte de pandémie mondiale, les questions de santé, d'inégalités, d'éducation, d'emploi, de loisirs ont amplifié la nécessité d'une mobilisation plus forte.

VI.1. Inclusion et Culture

La Médiathèque Joséphine Baker

Rénovée, modernisée et récemment baptisée Médiathèque Joséphine Baker, elle a été inaugurée le samedi 26 mars 2022.

L'enveloppe de 780 000 € consacrée aux travaux de réhabilitation a permis d'améliorer le confort et l'accessibilité du bâtiment ainsi que ses performances techniques et énergétiques, de repenser un aménagement intérieur plus adapté aux usages actuels, de décloisonner les différents espaces dans l'optique d'en faire un véritable lieu de vie et de partage et enfin d'apporter un développement numérique aussi attendu qu'adapté. Un GT a réuni des membres de la CCA, ce qui a permis de prendre en compte des aménagements plus inclusifs. Des résidents porteurs d'autisme sévère ont reçu régulièrement des agents de la Médiathèque au sein de leur établissement de vie. L'objectif étant de limiter des ruptures de parcours.

Le Toboggan

La saison 2020-2021 a marqué le début d'une collaboration entre la MAS Chapuis de la Fondation OVE et le Toboggan autour de deux projets : les prémices d'un atelier théâtre, à l'essai, et le projet d'ouvrir des séances scolaires aux résidents de la MAS pour ouvrir leur regard au spectacle vivant et pour ouvrir le regard des enfants scolarisés sur la différence. Forts de cette expérience, a été conçu un projet alliant ces deux axes et un troisième, celui du partage d'expérience, qui a trouvé soutien et concrétisation.

Proposition d'une audio description pour deux spectacles

La compagnie du Théâtre Oblique propose ses spectacles en audio description grâce à sa collaboration avec la comédienne Audrey LAFORCE, formée à l'audio description et équipée pour la mettre en œuvre. Ainsi, elle a été proposée pour les spectacles « *Les jours noirs de la lionnesse* » et « *Mangeclous* ».

Il est à noter que l'audio description a été proposée et utilisée lors du report du spectacle *Mangeclous* en 2021-2022.

Ateliers artistiques au sein d'IME

Le Toboggan a soutenu financièrement l'atelier théâtre qui a eu lieu à l'IME l'Oiseau Blanc, mené par la Compagnie Premier Acte, qui n'est plus à présenter sur le territoire.

Accueil PMR avec places dédiées et accès facilité

Enfin, il est à noter que l'architecture de plain-pied permet un accès facile aux personnes à mobilité réduite. Le public, au moment de la réservation, peut préciser ses besoins spécifiques afin d'être accompagné au mieux par le personnel de salle.

VI.2. Inclusion et Sports

La Ville de Décines-Charpieu est inscrite dans plusieurs démarches (Ville amie des enfants / Ville 100% inclusive) et c'est dans cette continuité qu'elle a souhaité présenter sa candidature pour obtenir le label « **Ville active et sportive** ».

Ce label a été obtenu en septembre 2021 grâce à un dossier qui répondait à l'ensemble des critères nécessaires pour décrocher cette distinction.

L'objectif du label « *Ville Active & Sportive* » est de récompenser les initiatives et les actions locales, les politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre sur un territoire.

Plusieurs actions à destination de tous sont ainsi développées et mises en place dans la Ville :

VI.2.1 Actions pédagogiques portées par la Direction des sports à destination des publics porteurs de handicaps.

Décines en Forme / Dimanche en Forme : séances de sport bien-être gratuites et ouvertes à tous, à raison d'une séance hebdomadaire et toute l'année. Ces séances sont encadrées par les éducateurs sportifs de la Direction des sports ou par des professeurs diplômés des associations sportives et des structures privées décinoises.

Déci'Run : événement de course à pied pour tous, réunissant plusieurs parcours **ouverts aux publics empêchés**.

Décines à Vélo : En partenariat avec l'Association Valentin Haüy, des **vélos-tandems sont mis à disposition pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes**.

Décines Mon Sport : plusieurs stages multisports de 4 ou 5 jours sont proposés pendant les vacances scolaires. Ils accueillent des enfants de 6 à 11 ans et proposent des activités variées : natation, tennis, badminton, basket, Flag football, course d'orientation, athlétisme, lutte, break dance, escalade, etc ...

Ces stages sont ouverts aux enfants porteurs de handicap et sont co encadrés par les associations sportives décinoises.

Plan d'aisance aquatique (savoir nager) : accueil des classes U.L.I.S

Au sein du centre aquatique Camille Muffat de nombreuses structures spécialisées sont accueillies à raison de 11 heures hebdomadaires et un accueil de public dit sénior à raison de 8 heures par semaine pour des cours d'aquagym adaptés.

VI.2.2 Inclusion par le sport, les acteurs associatifs

Les acteurs associatifs se mobilisent aux côtés de la Ville afin d'être soutenus et accompagnés dans la démarche « *Territoire 100 % Inclusif* » et la ville souhaite prioriser l'attribution de subventions sur des projets ayant un volet Inclusion. En 2022 par exemple, des subventions d'un montant global de 35 000 euros ont été accordées aux porteurs de projets inclusifs.

Objectifs :

- Répondre au besoin et à l'envie pour les personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive dans leur vie quotidienne,
- Développer le sport hors les murs des structures médico-sociales,
- Mélanger les publics et sensibiliser le grand public à la mixité sportive,
- Valoriser l'estime de soi par les valeurs du sport.

En partenariat avec la MAS Chapuis, un stagiaire en 2^{ème} année de Master IGAPAS (Master Intervention et Gestion en Activité Physique Adaptée et Santé à l'Université Lyon 1), les services des sports et de la Vie associative ainsi que les clubs sportifs du territoire ont été accompagnés afin de déployer dans leurs disciplines la démarche 100% inclusif.

Tous ces clubs souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap (psychiques ou à mobilité réduite) mais la plupart d'entre eux ne savent pas comment s'y prendre et ne connaissent pas toujours les adaptations nécessaires pour un accueil qualitatif.

Les étapes de cet accompagnement :

- Réflexion collégiale au sein du club, la volonté doit être partagée par le conseil d'administration et par les permanents, les bénévoles (les encadrants),
- Mobilisation de nos partenaires, les deux comités départementaux sport adapté (CDSA69) et handisport (comité Handisport69).

L'enjeu est de faire connaître la volonté de ces clubs aux côtés de la Ville, et de mobiliser l'expertise des comités sport adapté et handisport, pour leur permettre d'être outillés pour mieux accueillir ces personnes handicapées.

Ces premiers échanges permettront de transmettre aux clubs toutes les informations utiles à l'accueil de personnes handicapées. Et les deux comités interviendront ensuite individuellement sur le terrain auprès des clubs qui le souhaitent.

Parallèlement, certains clubs seront mis en relation avec nos partenaires du secteur médico-social pour un premier contact, l'objet étant d'expérimenter leurs pratiques sportives avec les publics accueillis au sein de leur structure.

Ces structures souhaitent dans le temps élargir leurs propositions d'activités sportives pour les publics ciblés et surtout envisager une pratique hors les murs.

Cet accompagnement a soulevé plusieurs freins :

- manque de qualification en APA,
- coût pour l'emploi d'un professionnel en APA (réflexion sur le coût partagé par plusieurs associations),
- problème d'accessibilité de certains équipements.

Le travail de sensibilisation se poursuit, et le forum des associations porté par la Ville est un événement important pour sensibiliser le tissu associatif à la démarche territoires 100 % inclusifs et faire connaître les clubs engagés dans un accueil inclusif.

Plusieurs partenariats sont mis en place avec des associations et structures spécialisées :

Pour le sport adapté :

Club Bouliste Décinois, Aviron Décinois, Lyon Est Sport Tennis de table, Canoë Kayak Décines-Meyzieu, Cercle de Yachting à voile du Grand Large

Pour le handisport :

Aviron Décinois, Canoë Kayak Décines-Meyzieu, Club de pétanque Décines, CSD Volley-Ball, Cercle de Yachting à voile du Grand Large, CycloVTT Décines

Pour le sport Unifié :

Krav Maga, Racing Club Bron Décines Natation, Lyon Est Sport Tennis de table, Décines Rugby League (Fauteuil rugby à XIII).

Mise en lumière d'événements d'envergure :

Le terrain d'Honneur du parc urbain Raymond Troussier a été sélectionné comme Terrain d'Entraînement Olympique dans le cadre du tournoi Olympique de football.

Le label Terre de jeux 2024 marque la participation de la Ville aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Dans cette dynamique, la Ville se mobilise pour accueillir des événements d'envergure parasportifs :

- La Super European Goalball,
- Tournoi de rugby-fauteuil,
- Tournoi de volley-ball sourds / tournoi de pétanque sourds.

VI.3. Vie associative et Inclusion

Depuis 2021 le Forum des Associations est placé sous le signe de l'Inclusion :

- Installation des stands le long d'un cheminement accessible PMR,
- Traduction du discours officiel en langue des signes,
- Proposition de visite accompagnée pour les personnes avec handicap visuel,
- Signalétique simplifiée et facile à comprendre (pictos),
- Mise en avant des associations proposant des activités adaptées ou handisport.

VI.4. Loisirs / Education / Petite enfance

PLATEFORME LOCALE D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICES DE DROIT COMMUN

Dans le cadre de l'appel à projet Fond public et territoire de la CAF, la Ville de Décines-Charpieu, par son service jeunesse, coordonne la « *Plateforme locale d'accueil* » qui a en charge le cofinancement des besoins en matière de personnel supplémentaire pour l'accueil des ESH ou enfants atteints de maladie chronique pour l'ensemble des ACM de son secteur d'intervention :

- informer et orienter les familles d'Enfants en Situation de Handicap en leur proposant un mode de garde adapté,
- faciliter l'inclusion des enfants,
- former les gestionnaires dans le développement des modes d'accueil et les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins (sur-encadrement et formation des professionnels) ;
- assurer une égalité d'accès aux modes d'accueils pour tous.

Le recrutement des personnels supplémentaires est assuré par les gestionnaires d'ALSH et par le service éducation de la Ville. Et les équipes d'accueil ont été renforcées, au total 6 professionnels affectés au dispositif ULIS, et les accueils centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

La Plateforme locale d'accueil, coordonnée par la coordination jeunesse, aura pour rôle de recenser auprès des gestionnaires d'ALSH et du service éducation de la Ville le nombre d'enfants accueilli.

Les structures concernées par la « *Plateforme locale d'accueil* » sont les suivantes :

- le CPNG / Centre Social Dolto et Montaberlet / Centre Social Espace Berthaudière

A noter que la Ville a obtenu une subvention de 20 000 € de la CAF en 2020 et de nouveau 20 000 € pour 2021 dans le cadre de Fond Public et Territoire (Subvention versée à N+1).

Dans le cadre des activités périscolaires, proposées sur tous les groupes scolaires du territoire, sont accueillis des enfants en situation de handicap scolarisés, inscrits ou non dans un dispositif de classe ULIS.

Sur le territoire, quatre classes ULIS ont été créées accueillant trente-sept enfants et quatre-vingt-dix-huit enfants handicapés sur l'ensemble des groupes scolaires.

Depuis l'harmonisation de l'offre périscolaire sur le territoire, nous remarquons une augmentation de la fréquentation des ESH sur le temps de pause méridienne. Cela s'explique notamment par l'adaptation de l'offre d'activité, travaillée quotidiennement par les responsables périscolaires et leur équipe d'animation avec un soutien du coordinateur. Un travail sur la formation des animateurs et agents municipaux encadrant l'ensemble des temps périscolaires est également mis en place. De même il est valorisé le recrutement des AESH affectées à l'école sur les temps périscolaires lorsque la notification prend en compte uniquement le temps scolaire.

VI.5. Emploi

L'emploi des personnes en situation de handicap est encore trop souvent perçu comme une forme de contrainte par les entreprises : sur 2.7 millions de personnes reconnues handicapées, seulement 938 000 ont un emploi.

Même si les derniers chiffres montrent une amélioration quant au recrutement de personnes handicapées, les efforts, la sensibilisation, la formation des acteurs économiques, et en particulier, les TPE et PME, doit se poursuivre.

La Ville de Décines-Charpieu

La Direction des Ressources Humaines de la Ville est particulièrement mobilisée sur la question du handicap au travail et du maintien dans l'emploi.

A ce titre, un poste de Responsable maintien dans l'emploi, dédié notamment à l'accompagnement des agents en situation de handicap et à la prévention des risques d'usure professionnelle a été créé en 2016.

Au 1^{er} janvier 2022, 49 agents municipaux dont 4 du CCAS bénéficient d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce nombre reste stable mais varie en fonction des départs et des nouvelles attributions.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) s'adresse aux personnes en capacité de travailler ayant des problèmes de santé (maladie ou handicap). Cette reconnaissance est octroyée par une commission médicale dépendant des services de la Métropole.

Si l'agent n'a pas l'obligation d'en informer son employeur, il est toutefois encouragé à le faire afin d'avoir la possibilité de bénéficier de certains aménagements préconisés par le médecin du travail (matériels supplémentaires, formations spécifiques...).

Également, et sur les conseils du médecin du travail, les agents peuvent solliciter l'aide du travailleur social du personnel pour la constitution du dossier de demande de RQTH auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les aménagements de postes (étude ergonomique) ou achat de matériel adapté au handicap de l'agent se font toujours sur les préconisations du médecin du travail et les achats sont validés par la Direction des Ressources Humaines en fonction des contraintes budgétaires.

Le FIPHFP (Fond pour l'Insertion Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est régulièrement mobilisé pour financer certains équipements et études de poste de travail. Ce fond est toutefois mobilisable sous certaines conditions et en fonction de l'achat effectué.

A titre d'exemple, la collectivité a investi en 2022 dans plusieurs équipements destinés à l'amélioration des conditions de travail des agents via le FIPHFP, tels que 1 fauteuil ergonomique (1250€ TTC) et des prothèses auditives (950€ TTC/pièce).

En 2023, la collectivité a poursuivi ses démarches en investissant presque 6000€ d'équipements spécialisés comprenant par exemple 2 fauteuils ergonomiques (1200€ TTC/pièce), 10 souris ergonomiques sans fil (70€ TTC/pièce), 1 appareillage auditif sur mesure (1000€ TTC).

En fonction de la situation médicale de l'agent, le médecin du travail, peut saisir la cellule maintien dans l'emploi du Centre de Gestion 69 (psychologues du travail). Un diagnostic de la situation est élaboré à partir d'un bilan pluridisciplinaire. A l'issue, la Direction des Ressources Humaines dispose de solutions envisageables et identifie ensuite celles qui correspondent le mieux aux besoins de la collectivité et aux aspirations de l'agent. Un plan d'actions est enfin construit avec l'agent et la collectivité.

Depuis 2016, 18 agents sont suivis dans le cadre du maintien dans l'emploi du CDG 69 (Centre de Gestion de la fonction publique territoriale) et ils ont bénéficié de cet accompagnement en collaboration avec le service maintien dans l'emploi et formation de la Ville.

Ainsi la Ville de Décines-Charpieu présente **un taux d'emploi direct de 6,51 % pour une obligation légale de 6 %**.

La Maison De l'Emploi

Pour faciliter les démarches de recherche d'emploi, un espace numérique est à disposition permettant d'accéder aux informations et aux offres d'emploi à pourvoir. Les demandeurs d'emploi ayant une RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) qui souhaitent un accompagnement personnalisé sont orientés vers une structure spécialisée, CAP EMPLOI. Les candidatures sont également transmises aux autres partenaires spécialisés dans le Handicap (Handishare Intérim, Kliff Randstad ...).

La Charte des 1000

Lancée en 2016 par la Ville de Lyon et pilotée depuis par la Métropole, la charte des 1000 a pour objectif de mobiliser les entreprises au service d'un territoire plus inclusif.

Le 16 février 2022, une nouvelle charte a été mise en place. Elle se veut plus engageante et fixe des objectifs précis à tous les signataires. Un des objectifs porte notamment sur le développement de l'emploi par le handicap : Agir pour le développement de l'inclusion en créant des partenariats avec les acteurs de l'insertion et du handicap.

Plusieurs entreprises de Décines-Charpieu sont signataires de cette charte.

DUODAY

Le principe : Une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Au programme de cette journée : découverte du métier. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés. Un partenariat DEAT Ville de Décines-Charpieu a permis de s'inscrire dans cet événement national.

Le Collectif Objectif inclusion Décines

L'objectif du *collectif Inclusion*, à travers l'organisation d'un événement annuel est d'apporter des solutions concrètes et co-construites entre entreprises et personnes en situation de handicap, pour lever certains préjugés, apporter des réponses et permettre aux entreprises de passer à l'action.

La première édition a débuté en 2021, et cet événement a lieu chaque année.

Responsables RH, managers, chefs d'entreprises, personnes en situation de handicap en recherche d'emploi étaient présents.

VI.6. Formation / sensibilisation

Plusieurs actions de formations et de sensibilisation ont été organisées à l'initiative de la ville pour les agents des écoles et ceux des crèches notamment :

- Sensibilisation à la surdité et à la Langue des Signes Française (LSF) agents Ville personnel centre de loisirs,
- Sensibilisation aux troubles du spectre de l'autisme (TSA) avec la fondation OVE,
- Sensibilisation d'enfants en primaire par APF France.

VI.7. Le CCAS

Le CCAS est lui aussi partie prenante de manière active sur les sujets d'inclusion et de Handicap. Parmi les actions développées et soutenues, il est à souligner :

Le Café des aidants

Mis en place en juin 2021, le café des aidants a lieu un samedi par mois. Il est animé par une assistante sociale de l'Espace Séniors Décinois et une psychologue. Il offre aux aidants une matinée d'information et de répit. Les aidés peuvent être pris en charge pendant ce temps.

La Journée Alzheimer

Depuis 2021, à l'occasion de la journée mondiale Alzheimer, deux animations ont été proposées aux Décinois : une cérémonie symbolique en soutien aux malades et à leurs aidants ainsi que la projection du film « The Father » de Florian Zeller suivi d'un débat.

La Permanence Alzheimer

Une permanence mensuelle Alzheimer a été mise en place. Elle est animée par un psychologue de l'association France Alzheimer et s'adresse aux aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

La Démarche VADA

La Ville de Décines-Charpieu a souhaité s'engager dans la démarche « *Ville Amie Des Aînés* » (VADA) qui vise à adapter le territoire municipal aux problématiques du vieillissement. Dans le cadre de VADA, plusieurs actions ont été engagées : réalisation d'un diagnostic de territoire et d'une synthèse des actions existantes, adhésion au réseau francophone des Villes Amies Des Aînés (VADA) et création d'un conseil des aînés en 2022. Cette instance renforce la participation des seniors aux réflexions et actions menées pour adapter le territoire au vieillissement. Les thématiques abordées sont variées : logement, espaces extérieurs, santé, citoyenneté, transport, solidarité, communication etc.

La Coordination personnes âgées (PA) et personnes handicapées (PH)

La coordination personnes âgées / personnes handicapées regroupe les cadres des services gérontologiques et handicap du territoire décinois. Elle porte en transversalité et en globalité les orientations stratégiques communes. Elle se réunit tous les deux mois et a pour vocation de proposer des pistes de réflexion et des projets collectifs pour améliorer la fluidité de parcours et de prise en charge des Décinois. En 2021, les membres de la coordination PA-PH ont créé une plaquette recensant tous les dispositifs du territoire à destination des personnes âgées.

L'Aide à la mobilité

En cas d'empêchement lié à la mobilité, la Ville via son CCAS met à disposition son dispositif de Transport A la Demande (TAD).

A domicile ou en EHPAD

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, la Ville en partenariat avec le CCAS organise des déplacements à domicile ou en EHPAD. Un ordinateur mobile est prévu à cet effet (par exemple 7 dossiers en 2021 et 26 en 2022).

VI.8. Communication - Information

Conformément à la loi, la communication publique doit être accessible à tous et l'accessibilité des messages doit être étudiée pour l'ensemble des canaux de diffusion. Ces recommandations doivent permettre de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mais aussi à ceux du grand public.

En 2020, la Ville a lancé son « Schéma de mise en accessibilité des services communication », avec un objectif de mise aux normes en 2023 et un souhait d'accessibilité des outils numériques.

Ainsi l'inclusion numérique a été déployée ainsi :

- **SITE INTERNET www.decines-charpieu.fr**
Pourvu d'un lecteur de pages pour les malvoyants
Possibilité d'entrer des contenus alternatifs (description texte) pour les images et les documents à télécharger

- **ESPACE CITOYENS www.espace-citoyens.net/decines**
Peu accessible. Un audit est prévu par l'éditeur du logiciel (Arpège) afin d'évaluer le niveau de conformité au RGAA v4.

- **VIDEOS**
Sous-titrage des vidéos diffusées sur nos supports web (ex : cérémonie de présentation des Vœux du maire)

VII. Perspectives 2024

Trois groupes de travail en concertation avec les membres de la CCA ont été réactivés en 2023 et chacun a identifié des thématiques à travailler et développer :

1/ Groupe de travail Mobilité - Cadre Bâti - Aménagements Publics :

- ✓ Repérer les lieux et prioriser les besoins de mise en accessibilité,
- ✓ Rédiger à l'attention des acteurs du cadre Bâti les bonnes pratiques (trop de logements neufs ne sont pas conformes).

2/ Groupe de travail accès aux droits et à l'Information :

- ✓ Travailler des supports de communication en FALC (Facile à lire et à comprendre).

3/ Groupe de travail inclusion (culture, sport et Insertion Professionnelle) : Poursuivre la collaboration avec le tissu associatif et les sensibiliser à l'inclusion à travers plusieurs actions :

- ✓ Action Culture : mise en place d'une médiation pour les expositions / enrichir la collection de la médiathèque – plus inclusive / mobiliser le tissu associatif de la culture.
- ✓ Actions Sport :
 - Poursuivre la collaboration avec les acteurs associatifs du territoire (inclusion pour les stages multisports).
 - Participer activement aux 11ème Jeux Nationaux d'été Spécial Olympics avec la fondation OVE : près de 1500 athlètes et coachs concernés, ce projet rassemblera des athlètes avec un handicap mental et des athlètes du milieu ordinaire pour une pratique de sport unifié.
- ✓ Action insertion professionnelle : renouveler l'évènement Objectif Inclusion Emploi / travailler la question du maintien dans l'emploi.
- ✓ Action éducative : Sensibiliser les écoles primaires au handicap en partenariat avec l'APF.

ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération - Création de la CCA
- Annexe 2 : Délibération - Désignation des nouveaux représentants de la CCA
- Annexe 3 : Liste des membres de la CCA
- Annexe 4 : Réglementation applicable au parc privé et public